



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 2 juillet 2024, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M. Brian Haney demande si Boucherville peut être plus sécuritaire quant à la circulation des cyclistes, notamment.

240702-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-2

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

240702-3

Avis de motion – Règlement numéro 2024-432 ordonnant l'acquisition de deux camions 12 roues avec benne basculante, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 \$

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de deux camions 12 roues avec benne basculante, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 \$.

Adoption de règlements

240702-4

Adoption – Règlement numéro 1682-8 modifiant le Règlement 1682 concernant l'aménagement de débarcadères sur les propriétés privées, et remplaçant le Règlement 1243, afin d'y ajouter le 620, rue Sainte-Famille

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1682-8 – Règlement modifiant le Règlement 1682 concernant l'aménagement de débarcadères sur les propriétés privées, et remplaçant le Règlement 1243, afin d'y ajouter le 620, rue Sainte-Famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-5

Adoption – Règlement numéro 2024-07-7 modifiant le Règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique à l'annexe A

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-07-7 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique à l'annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-6

Adoption – Règlement numéro 2024-136-5 modifiant le Règlement 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans Boucherville afin de spécifier les endroits où la pêche est interdite et de mettre à jour les annexes « G, H et J » et le nom des directions

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-136-5 – Règlement modifiant le Règlement 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans Boucherville afin de spécifier les endroits où la pêche est interdite et de mettre à jour les annexes « G, H et J » et le nom des directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-7

Adoption – Règlement 2024-222-8 modifiant le règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial afin de modifier l'annexe A

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-222-8 – Règlement modifiant le règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial afin de modifier l'annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-8

Adoption – Règlement numéro 2024-290-37 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone C-219 à même une partie de la zone C-166 et de limiter la hauteur à 2 étages et 10 m dans cette nouvelle zone

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-290-37 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone C-219 à même une partie de la zone C-166 et de limiter la hauteur à 2 étages et 10 m dans cette nouvelle zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point puisqu'il possède une propriété patrimoniale dans le secteur visé, de même que M^{me} la conseillère Isabelle Bleau dont sa famille possède ce même type de propriété. Ainsi, M^{me} la conseillère Jacqueline Boubane préside la séance à titre de mairesse suppléante.

240702-9

Adoption – Règlement 2024-352-2 modifiant le Règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville afin d'ajouter des propriétés à la liste des immeubles admissibles au programme et possédant un intérêt patrimonial, de

mettre à jour le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et de modifier le montant maximum des interventions admissibles pour le calcul du montant de l'aide financière

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-352-2 – Règlement modifiant le Règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville afin d'ajouter des propriétés à la liste des immeubles admissibles au programme et possédant un intérêt patrimonial, de mettre à jour le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et de modifier le montant maximum des interventions admissibles pour le calcul du montant de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel et M^{mes} Bleau et Boubane reprennent leur siège.

240702-10

Adoption – Règlement numéro 2024-421 concernant la citation du bâtiment situé au 1201, chemin du Général-Vanier à titre d'immeuble patrimonial

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-421 – Règlement concernant la citation du bâtiment situé au 1201, chemin du Général-Vanier à titre d'immeuble patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-11

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-432 ordonnant l'acquisition de deux camions 12 roues avec benne basculante, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 \$

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-432 ordonnant l'acquisition de deux camions 12 roues avec benne basculante, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 \$.

Rapports et résolutions des comités et commissions

240702-12

Demandes site du patrimoine et PIIA au CCU du 19 juin 2024

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-090, U2024-091, U2024-093 à U2024-101 et U2024-103 à U2024-109 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 19 juin 2024 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70102 pour autoriser des modifications au projet de restauration et de rénovation de son bâtiment principal et de son bâtiment accessoire

d'un immeuble situé au 2, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-090.

2. La demande de PIIA numéro 2024-70072 pour autoriser la rénovation des façades du bâtiment, l'aménagement du terrain et des deux terrasses pour la propriété située au 660, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-091.
3. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2024-70106 pour autoriser le rejointoiement des murs de pierre d'un immeuble et la restauration du soupirail d'un immeuble situé au 1001, rang Lustucru, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-093, sauf en ce qui concerne la condition pour le soupirail qui devient une suggestion.
4. Partiellement, la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2023-70185 pour autoriser des travaux de restauration d'un immeuble situé au 554, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-094.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70089 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture de l'avant-toit situé sur les façades avant et latérale gauche d'un immeuble situé au 62, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-095.
6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70088 pour autoriser la construction d'un escalier en bois sur la façade avant d'un immeuble situé au 538, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-096.
7. La demande de PIIA numéro 2024-70093 afin d'approuver un plan d'aménagement paysager sur l'emplacement situé au 676, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-097.
8. La demande de PIIA numéro 2024-70094 afin d'approuver un plan d'aménagement paysager sur l'emplacement situé au 670, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-098.
9. La demande de PIIA numéro 22024-70096 pour autoriser la rénovation, la restauration et l'agrandissement d'un immeuble situé au 16, rue De Montizambert, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-099.
10. La demande de PIIA numéro 2024-70100 pour autoriser la construction d'un balcon en cour arrière d'un immeuble situé au 650, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-100.
11. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70025 pour autoriser le remplacement de portes, d'éléments architecturaux du

balcon, d'allèges et la réparation de la maçonnerie sur le mur avant de l'immeuble situé au 572, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-101.

12. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70099 pour autoriser la réparation de la fondation du bâtiment principal d'un immeuble situé au 514, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-103.

13. La demande de PIIA numéro 2024-70108 pour autoriser la restauration de l'immeuble situé au 554-1, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-104.

14. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70109 pour autoriser la réparation de la toiture d'un immeuble situé au 19, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-105.

15. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70110 pour autoriser le retrait du crépi et le rejointoiement des murs de pierre d'un immeuble situé au 12, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-106.

16. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70107 pour autoriser le remplacement d'une clôture d'un immeuble situé au 521, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-107.

17. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70116 pour autoriser le remplacement des clôtures d'un immeuble situé au 520, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-108.

18. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70117 pour autoriser la consolidation de la structure et la reconstruction des balcons d'un immeuble situé au 572-574, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-13

Mise à jour des membres de comités

CONSIDÉRANT la création du comité sur la sécurité nautique et du comité de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les membres du comité d'accès;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4102 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 27 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé de nommer officiellement les personnes suivantes à titre de membres des comités, tels qu'ils apparaissent ci-dessous, et de procéder à la création du comité de gestion des actifs municipaux :

Comité sur la sécurité nautique

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Isabelle Bleau, présidente et conseillère municipale
- Le directeur général
- La directrice générale adjointe
- La directrice des communications et des relations publiques
- Le directeur des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs

Comité de gestion des actifs municipaux

- La directrice générale adjointe, présidente
- Le directeur général
- Un représentant de la Direction du génie
- Un représentant de la Direction des travaux publics
- Un représentant de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire
- Un représentant de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs
- Un représentant de la Direction de l'environnement et de la transition écologique

Il est également proposé de procéder à la mise à jour des membres du comité d'accès et d'y nommer officiellement les personnes suivantes à titre de membres, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

Comité d'accès

- Le directeur général
- La directrice générale adjointe
- La directrice des affaires juridiques et du greffe
- La directrice des communications et des relations publiques
- La directrice des ressources humaines
- Le directeur des technologies de l'information

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-14

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion de la commission de toponymie tenue le 15 février 2024;
2. Réunion du comité consultatif des arts et de la culture tenue le 7 mai 2024;

- 3. Réunion du comité aviseur du Café centre d'art tenue le 28 mai 2024;
- 4. Réunion de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs tenue le 11 juin 2024.

240702-15

Dépôt du procès-verbal et d'une recommandation de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – réunion du 13 juin 2024

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4166 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 19 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 13 juin 2024, et d'approuver la recommandation suivante :

- 1. La recommandation 20240613-01 à l'effet d'octroyer le montant total de l'enveloppe budgétaire de 5 000 \$ à l'artiste bouchervillois Virgile Ratelle (Projet Comptine), conformément à la résolution 151208-26 pour la création des Prix reconnaissance en culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-16

Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission de la circulation et du transport – réunion du 18 juin 2024

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 18 juin 2024;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

- 1. La recommandation 240618-03 visant à décréter une interdiction de stationnement en tout temps du côté pair de la rue Charcot entre la rue Jacques-Cartier et le boulevard de Mortagne, laquelle sera effective à la fin des travaux prévue le 31 août 2024.
- 2. La recommandation 240618-04 visant à maintenir le statu quo sur le déplacement du panneau d'arrêt de la rue Paul-Émile-Victor à l'intersection de la rue De Balboa, étant donné la future configuration de cette rue.
- 3. La recommandation 240618-05 visant à interdire le stationnement des deux côtés de la rue dans la courbe sud de la rue Étienne-Brûlé face au 906.
- 4. La recommandation 240618-06 visant à interdire le stationnement du côté pair de la rue dans la courbe nord entre le 888 et le 892, rue Étienne-Brûlé.

5. La recommandation 240618-07 visant à maintenir le statu quo quant au marquage de la rue Étienne-Brûlé, vu notamment la faible largeur de la rue vis-à-vis les avancées de trottoir.
6. La recommandation 240618-08 visant à maintenir le statu quo quant au marquage de la rue De La Salle, vu notamment la faible largeur de la rue vis-à-vis les avancées de trottoir.
7. La recommandation 240618-09 visant à procéder au marquage au sol des zones d'interdiction de stationnement aux abords des écoles Les Jeunes Découvreurs et Antoine-Girouard.
8. La recommandation 240618-10 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue D'Argenson, selon l'analyse effectuée.
9. La recommandation 240618-11 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue du Père-Le Jeune, selon l'analyse effectuée.
10. La recommandation 240618-12 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue Pierre-Bourgerie, selon l'analyse effectuée.
11. La recommandation 240618-13 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue Jean-Bois, vu la demande d'une intervention policière au retour des classes.
12. La recommandation 240618-14 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue De Léry, selon l'analyse effectuée.
13. La recommandation 240618-15 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue Le Baron, vu notamment l'absence de zone scolaire et de parc.
14. La recommandation 240618-16 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue Vancouver, vu notamment l'absence de zone scolaire et de parc.
15. La recommandation 240618-17 visant à maintenir le statu quo quant à la sécurité du passage piétonnier à l'intersection de la rue Jacques-Viau et du boulevard du Fort-Saint-Louis, vu notamment les mesures de contrôle de la circulation et la signalisation déjà mises en place.
16. La recommandation 240618-18 est reportée en attendant les dernières vérifications.
17. La recommandation 240618-19 visant à maintenir le statu quo afin de ne pas retirer la cloche supportant le panneau d'arrêt à l'intersection des boulevards De Montarville et du Fort-Saint-Louis, en raison du débit de circulation de cette intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt de la recommandation de la commission de
toponymie – Nomination du nouveau parc près de la
rivière aux Pins**

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie de Boucherville souhaite proposer un nom pour le nouveau parc près de la rivière aux Pins;

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie de Boucherville a pour fonctions, entre autres, de relever les événements de l’histoire locale méritant d’être soulignés et de suggérer des lieux susceptibles de servir à ces fins;

CONSIDÉRANT que les noms de lieux n’ont pas qu’une fonction sur le plan technique, mais qu’ils agissent également comme des témoins de l’histoire et des véhicules de la mémoire;

CONSIDÉRANT que les lieux pérennisent les souvenirs de notre grande et petite histoire et qu’ils préservent le patrimoine municipal et la culture locale;

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie du Québec et la commission de toponymie de Boucherville recommandent d’attribuer aux lieux des noms de femmes ayant joué un rôle significatif à l’échelle locale, régionale, nationale ou internationale;

CONSIDÉRANT que le nouveau sentier est érigé dans le secteur où œuvrait M^{me} Andrée Desmarteaux, fleuriste diplômée et fondatrice d’un commerce d’horticulture en 1978 avec son époux, et que ce commerce est toujours en opération et administré par sa fille Sylvie;

CONSIDÉRANT qu’Andrée Desmarteaux fut une inspiration pour de nombreux clients et employés durant toutes ces années par ses conseils, son dévouement et sa passion pour l’horticulture;

CONSIDÉRANT que celle-ci est née à Boucherville le 14 juillet 1934, s’y est mariée et y est décédée le 24 avril 2018;

Il est proposé de nommer le nouvel aménagement près de la rivière aux Pins, situé au 1070, boul. du Fort-Saint-Louis, le parc Andrée-Desmarteaux (connue sous le nom de M^{me} Régimbal).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Demande de dérogation mineure numéro 2024-70073

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70073;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2024-092;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 11 juin 2024 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70073, à l'égard de l'immeuble situé au 660, chemin du Lac sur le lot 2 767 142 du cadastre du Québec, déposée le 28 mai 2024 et qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

1. Permettre la présence de deux portes de garage sur le mur avant du bâtiment.
2. Permettre que les portes de garage occupent maximum 40 % de la largeur du mur avant.
3. Permettre la présence d'une allée de circulation à sens unique d'une largeur de 4,42 mètres.

Le tout selon la recommandation U2024-092 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation émis le 8 décembre 2006, signé et scellé par Michel Verville, arpenteur-géomètre.
- Plans d'architecture émis le 28 mai 2024 et signés et scellés par Michel Pérusse, architecte.
- Plans d'aménagement paysager, émis le 28 mai 2024 et signés et scellés par Chantal De Menezes, architecte-paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-19

Demande de dérogation mineure numéro 2024-70090

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70090;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2024-102;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 11 juin 2024 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70090, à l'égard de l'immeuble situé au 661, boulevard de Mortagne sur le lot 2 512 077 du cadastre du Québec, déposée le 29 mai 2024 et qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que la hauteur du garage détaché soit de 7,0 m.

Le tout selon la recommandation U2024-102 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Photos du bâtiment accessoire après la réalisation des travaux, prises par le propriétaire, reçues le 21 mai 2024.
- Courriel argumentaire et identification des dispositions faisant l'objet de la dérogation mineure, préparé par le propriétaire, reçu le 22 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller Raouf Absi se retirent pour ce point puisqu'un membre de leur famille est visé dans le rapport.

240702-20

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 25 mai au 16 juin 2024 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 21 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette et M. Absi reprennent leur siège.

240702-21

Révision de la structure de la Direction des travaux publics et de la Direction des finances et des approvisionnements

Il est proposé :

1. De créer un poste de « cheffe de section, administration » (classe 3, cadre) et y nommer M^{me} Sophie Bémeur, à compter du 1^{er} juillet 2024, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
2. D'abolir le poste de secrétaire de direction laissé vacant à la suite de la nomination de M^{me} Bémeur.

- 3. De créer un poste de secrétaire à semaine réduite (classe 5, col blanc) et de procéder à son comblement à compter du mois d'octobre.
- 4. De convertir le poste d'agent de bureau à semaine réduite, actuellement vacant, en un poste d'agent de bureau à temps plein (classe 4, col blanc) et de procéder à son comblement à compter du mois d'octobre.
- 5. De transférer sous la responsabilité de la cheffe de section, administration, les postes de chargé d'administration, d'agent à l'accueil et à l'information, d'agent de bureau et de secrétaire.
- 6. De transférer sous la responsabilité du contremaître, hygiène du milieu, le poste d'inspecteur à la réglementation, eau potable.
- 7. De transférer sous la responsabilité du contremaître, entretien et gestion des voies publiques, les deux postes de techniciens en génie municipal.
- 8. De transférer sous la responsabilité du contremaître, immeubles, construction et entretien, le poste de technicien en génie du bâtiment.
- 9. De créer un poste d'électricien (classe 16, col bleu).
- 10.D'abolir le poste de préposé au réseau d'aqueduc actuellement vacant.
- 11.D'abolir le poste d'adjoint, support à l'administration et aux opérations actuellement vacant.
- 12.D'abolir le poste de préposé aux approvisionnements à semaine réduite à la Direction des finances et des approvisionnements.
- 13.D'officialiser l'abolition du poste de commis général de bureau à la Direction des affaires juridiques et du greffe.
- 14.De modifier l'annexe 2.1 du protocole des conditions de travail du personnel cadre en vigueur, afin d'apporter les ajustements requis à la grille des titres d'emplois et classifications.
- 15.D'approuver les organigrammes modifiés de la Direction des travaux publics et de la Direction des finances et des approvisionnements, effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024.
- 16.D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place de ces nouvelles structures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

240702-22

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 205465 à 205635.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S28624 à S28789.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements suivants :
 - Numéros 537 à 548 pour un montant de 6 618,78 \$;
 - Numéro 549 pour un montant de 124 626,92 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-23

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes au 25 juin 2024 pour les écritures 5714 à 5726.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-24

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 30 juin 2024, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

240702-25

Dépôt de correspondance reçue de la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé de prendre acte de la correspondance reçue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement à l'adoption du Règlement numéro 2024-110 modifiant le Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade.

240702-26

Correction des termes d'emprunt au Fonds de roulement pour les acquisitions 2024

CONSIDÉRANT la durée de vie des acquisitions en matériel roulant et afin d'amortir le remboursement sur la durée de vie utile de chaque achat;

Il est proposé de modifier les termes de financement au Fonds de roulement de 5 ans à 10 ans pour les acquisitions suivantes :

- R240129-21 – Camion 10 roues (338 000 \$)
- R240415-59 – Nacelle (55 100 \$)
- R240415-61 – Chargeur (370 000 \$)
- R240513-61 – Camionnette (88 500 \$)
- R240610-49 – Rouleau asphalte (69 200 \$)
- R240610-51 – Surfaceuse électrique (167 000 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-27	Dépôt du rapport de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant l'application des recommandations de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements de la Ville de Boucherville
-----------	--

Il est proposé :

1. De prendre acte du rapport de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant l'application des recommandations de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements de la Ville de Boucherville.
2. De transmettre une copie conforme de la présente résolution à la directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

240702-28	Adjudication d'un contrat de réfection de toiture du centre Christian Duchesne situé au 20, rue Pierre-Boucher
-----------	---

CONSIDÉRANT le contrat de réfection de la toiture du Centre Christian-Duchesne situé au 20, rue Pierre-Boucher;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4150 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de réfection de la toiture du Centre Christian-Duchesne situé au 20, rue Pierre-Boucher à Les Toitures Poiré et Fils inc., pour un montant total de 124 862,85 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-29

Adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements au 85, rue De La Perrière Sud (C-24-14-C)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 85, rue De La Perrière Sud (C-24-14-C);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4160 préparé par la Direction du génie daté du 17 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 85, rue De La Perrière Sud à Jean-Roch Brodeur Excavation inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 84 679,09 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à la réception du paiement de la directive de branchement par le citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-30

Adjudication d'un contrat de location d'une pelle hydraulique sur pneus (SP24-07)

CONSIDÉRANT le contrat de location d'une pelle hydraulique sur pneus (SP24-07);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4149 préparé par la Direction des travaux publics daté du 12 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location d'une pelle hydraulique sur pneus à Longus Équipement inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 647 148,29 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-31

Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion 6 roues pour l'entretien horticole (SP24-18)

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'un camion 6 roues pour l'entretien horticole (SP24-18);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4146 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat d'achat d'un camion 6 roues pour l'entretien horticole à Le Circuit Ford Lincoln Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 144 692,01 \$,

taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 132 200 \$ au fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-32

Adjudication d'un contrat de plantation d'arbres dans l'emprise de la route 132 (SP24-25)

CONSIDÉRANT que des plantations sont nécessaires afin de construire un couvert forestier plus résilient face aux changements climatiques en cours et à venir;

CONSIDÉRANT le contrat de plantation d'arbres dans l'emprise de la route 132 (SP24-25);

CONSIDÉRANT la réception de la permission de voirie numéro 903-501-58033-00132-23-1169 à entériner par la Ville de Boucherville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4151 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 14 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat de plantation d'arbres dans l'emprise de la route 132 à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 318 373,02 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la permission de voirie accordée par le ministère ainsi que les permissions d'intervention à venir pour l'entretien de cette plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-33

Adjudication d'un contrat d'achat d'un minibus 24 passagers, 2^e demande (SP24-26)

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'un minibus 24 passagers, 2^e demande (SP24-26);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4147 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat d'achat d'un minibus 24 passagers à A. Girardin inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 191 028,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 174 500 \$ au fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

240702-34

Entente de développement culturel 2025-2027

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) participe au développement culturel des régions en privilégiant la concertation et le partenariat;

CONSIDÉRANT qu'en regard de la politique culturelle gouvernementale, le MCC souhaite négocier et signer une nouvelle entente de développement culturel avec ses partenaires;

Il est proposé :

1. D'autoriser la cheffe du service des arts et de la culture à rédiger un projet de menu d'entente et de déposer une demande d'aide financière d'un montant maximal de 70 000 \$, auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour une nouvelle entente de développement culturel pour la période 2025 à 2027.
2. De s'engager à investir un montant maximal de 140 000 \$, dont 50 % sera subventionné par le ministère de la Culture et des Communications.
3. D'autoriser la directrice et la cheffe de service de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document requis afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240702-35

Entente pour le Fonds des municipalités pour la biodiversité 2024-2028

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (ci-après nommée la SNAP) et la Fondation de la faune du Québec (ci-après nommée la Fondation) ont mis sur pied un Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Ville de Boucherville (ci-après nommé Fonds MB/Ville de Boucherville) qui est mis à la disposition des

municipalités ou MRC afin de développer des projets de protection de la biodiversité et la protection des milieux naturels;

CONSIDÉRANT que le Fonds MB/Ville de Boucherville est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2024 à 2028 inclusivement, au Fonds MB/Ville de Boucherville selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Boucherville en 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 :
 - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
 - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/Ville de Boucherville par la Fondation.
- Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Boucherville, avec effet rétroactif pour 2024-2025 et ensuite pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/Ville de Boucherville un montant correspondant à 100 % des contributions municipales. La contrepartie est calculée chaque année selon les paramètres applicables;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé le MELCCFP) pourra octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 3 910 000 \$, soit un montant maximal de 977 500 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour le Fonds MB ; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités ou villes ou MRC adhérentes pour versement obligatoire de 1 \$ par ménage lequel ne pourra pas, cependant, être inférieur à un financement annuel de 5 000 \$, pour les municipalités, villes ou MRC comptant moins de 5 000 ménages et désirant renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4167 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 20 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De verser au Fonds MB existant une contribution de 18 208 \$ pour chacune des années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.
2. D'accepter que la Fondation verse rétroactivement audit Fonds MB/Ville de Boucherville la contribution du MELCCFP pour les années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.
3. D'accepter l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de

conservation de milieux naturels. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

4. D'autoriser le directeur de la Direction de l'environnement et de la transition écologique, ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document requis afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

240702-36

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 4 juillet 2024

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240704-2.1 à CA-240704-2.4.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240704-4.1 à CA-240704-4.4.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240704-5.1 à CA-240704-5.5.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240704-6.1 à CA-240704-6.8.
5. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-240704-7.1.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240704-8.1 à CA-240704-8.13.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de prolongation du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille et le Secrétariat des aînés ont élaboré et mis en place, respectivement, le Programme de soutien aux politiques familiales municipales et le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles, ainsi que d'un plan MADA.
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale ou un plan MADA et qui souhaitent les mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté en 2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale et d'un plan MADA dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et du Programme de soutien à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que la Ville désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales et au Programme de soutien à la démarche MADA en 2024;

CONSIDÉRANT qu'une première prolongation avait été autorisée jusqu'en avril 2024;

Il est proposé :

1. De demander au ministère de la Famille et au Secrétariat des aînés une deuxième prolongation de la participation de la Ville au Programme de soutien aux politiques familiales municipales et au Programme de soutien à la démarche MADA, jusqu'au 20 septembre 2024, soit pour une période de 5 mois, en raison d'un délai dans la production des documents et de l'ajournement du conseil durant la période estivale.
2. D'autoriser la directrice et la cheffe de service à la vie communautaire de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document requis afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

240702-38

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière